



Sexto 2 - Architecte

Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à **outiller les intervenants des milieux scolaires** afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de **comprendre** ce phénomène et de **guider** les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : **la trousse Sexto**. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la **trousse Sexto** a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

Badge attribué à: [Nadia Thomassin](#)

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, il importe de parler à l'auteur du signalement ainsi qu'à la victime afin de les rassurer et de les impliquer dans le processus. Ils doivent se sentir "à l'aise" (en sécurité) dans leur démarche malgré la situation.

Ensuite, il faut évaluer l'incident à l'aide de l'outil d'évaluation pour bien comprendre la situation de la manière la plus complète et objective possible.

Par la suite, je dois vérifier l'information auprès des témoins (s'il y a lieu) et faire une sensibilisation quant à la vie privée de la victime par le fait même.

À la lumière des informations recueillies, je dois me questionner afin de savoir s'il s'agit davantage d'un acte impulsif ou malveillant. Selon le cas, mes prochaines actions ne seront pas nécessairement les mêmes.

Acte impulsif: je confisque l'appareil, je m'assure que les protocoles liés aux règles de l'établissement sont mis en place (si cela s'applique), j'informe la police et je communique avec les parents des élèves impliqués (victime, instigateur, témoin).

Acte malveillant: je confisque l'appareil pour éviter la diffusion et le partage de l'image, je communique avec la police et je détermine avec elle la façon d'informer les parents des élèves concernés.

Malgré que les actions de la trousse soient terminées, je crois qu'il importe de s'assurer qu'un suivi soit fait auprès des élèves concernés par la suite.

*Attention dans le cas d'un acte malveillant pour ne pas nuire au processus judiciaire si un suivi est fait auprès des élèves. Il peut être intéressant de s'informer au policier qui collabore avec nous avant d'intervenir pour le suivi.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation demande une analyse approfondie puisque les "incidents" peuvent tous être différents.

Malgré que les situations soient diversifiées, les étapes de la trousse Sexto demeurent les mêmes (selon que l'acte est impulsif ou malveillant).

Donc, en suivant adéquatement les étapes de la trousse, nous sommes en mesure de bien intervenir et d'agir rapidement et efficacement peu importe la situation rencontrée.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Parler à la jeune victime si celle-ci n'est pas l'auteur du signalement m'apparaît délicat. Sa collaboration est précieuse et il importe de rassurer cette personne. Il faut donc des interventions réfléchies.

Sans la trousse Sexto, je crois que toutes les étapes peuvent paraître délicates. Or, avec l'utilisation de la trousse, je considère que les interventions se voient facilitées. Les risques d'échapper quelque chose ou de se retrouver dans une situation délicate (ex: voir une photo qu'on ne veut pas et qu'on ne doit absolument pas voir / poser une question plus subjective qui pourrait briser le lien de confiance lors des interventions / faire un faux pas qui pourrait nuire au processus judiciaire) sont vraiment réduits en raison des outils de la trousse Sexto.

L'utilisation de la trousse facilite aussi assurément la communication avec les parents puisque les interventions sont claires et bien balisées. Le rôle des personnes qui interviennent dans la situation m'apparaît bien défini.